

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Nombre de membres

Séance du 22 avril 2026

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation :
7 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Florence CAPITAIN, Gérard NIMSGERN, Séverine TROMPARENT, Martine NOWACZYK, Jean-Louis MANGIN, Jean-Pierre SINDONINO, Bruno BUYS, Virginie RAMEAU, Demba GARY, Céline PARIS, Céline PORTOLES,

Absents excusés : Serge SAUVAGERE, Clémence HARNIST (pouvoir à Séverine TROMPARENT), Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Florence CAPITAIN

DETERMINATION DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS - Délibération n° 2026-23

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (art 9.1 & 10) ;

Considérant les crédits prévus au budget primitif 2026 ;

Considérant les demandes de subventions reçues ;

Après avoir délibéré, le conseil décide

- **D'attribuer** les subventions suivantes :

- ADMR : 1000 € (unanimité)
- Soleil d'Automne : 300 € (unanimité)
- Société de pêche du Val de Baulche : 300 € (unanimité)

- **De rejeter** toutes autres demandes de subventions reçues, considérant que celles-ci n'ont pas à être supportées par la collectivité.

- **De charger** le Maire de procéder à leur mandatement

Fait et décidé le jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,



Pascal BARBERET